

DOSSIERS INSCRIPTIONS 2019 - 2020  
RENOUVELLEMENT  
**NOTICE EXPLICATIVE**

***Dossiers à rapporter au service Enfance Jeunesse  
Du 03 juin au 12 juillet 2019  
Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 18h00  
Fermeture du service au public le mardi et jeudi***

***Attention***

***Aucune inscription ne sera prise au mois d'Aôut***

***Le non -respect de ces dates entrainera une majoration du tarif comme le prévoit le règlement intérieur des temps d'accueils municipaux voté le 14.03.19 par délibération n°19-043***

**CONDITIONS DE DEPOTS DES DOSSIERS**

***1 - PAS DE RETOUR DE DOSSIER PAR MAIL***

***2 - POSSIBILITE DE DEPOT DU DOSSIER DANS LA BOITE AUX LETTRES DU SERVICE : Tout dossier incomplet sera retourné à la famille par retour de courrier en recommandé***

***3 - TOUT DOSSIER INCOMPLET DEPOSE AU SERVICE SERA REFUSE***

***4 - AUCUNE COPIE NE SERA EFFECTUE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE***

- Fiche de renseignements à fournir **obligatoirement** même si aucune inscription aux activités
- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire
- Etude surveillée (uniquement pour les élèves d'élémentaires)
- ACM mercredi journée complète
- ACM ½ journée : renseignement auprès du service enfance jeunesse : places limitées et commission d'attribution

**Date limite de modifications POUR TOUTES LES ACTIVITES**

**le vendredi 20 septembre 2019**

## 1- RESTAURATION SCOLAIRE

### **Inscription annuelle : 4 possibilités :**

- Régulier (1 fois par semaine jour fixe): aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1).
- Régulier (2,3 ou 4 jours inscription avec jours fixes toute l'année) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents (attestation, bulletin de salaire, contrat de travail...) (Compléter l'annexe 1).
- Planning (jours qui changent chaque mois) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents + remplir Annexe 1 et planning annexe 1 bis à retourner au service enfance jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois**.
- Exceptionnel : aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum **48h à l'avance**.

## 2- GARDERIE PERISCOLAIRE

### **3 possibilités :** Compléter l'annexe 2 recto-verso **DANS TOUS LES CAS + copies des pages vaccinations**

- Inscription régulière (emploi du temps fixe à l'année) : Compléter l'annexe 3
- Inscription au planning (emploi du temps différent tous les mois : Compléter l'annexe 4 et à retourner au service Enfance Jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois**
- Inscription exceptionnelle (**1 fois par trimestre**) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum **48h à l'avance** (jours ouvrables)

## 3- ETUDE SURVEILLEE

Inscriptions 1 -2 -3 ou 4 jours de 16h30 à 17h30 sans goûter : Compléter l'annexe 5

**MISE EN PLACE A PARTIR DU 04 NOVEMBRE 2019**  
**(Retournée des vacances de la Toussaint)**

Inscription pour l'année, pas de modifications en cours d'année (sauf raison professionnelle ou médicale)

4- ACM MERCREDI JOURNEE

**2 possibilités** : Compléter l'annexe 6 recto-verso + copies des pages vaccinations + Copie de l'avis d'imposition **2017/2018 DANS TOUS LES CAS**

- Inscription annuelle (tous les mercredis de l'année scolaire) : Cocher sur l'annexe 6 la case prévue à cet effet.
- Inscription trimestrielle : Cocher sur l'annexe 6 les mercredis souhaités

**Attention** : *L'inscription au trimestre est à renouveler 3 semaines avant le début de chaque vacance auprès du service Enfance Jeunesse*